



Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)

Divulgence de fonds propres

à partir du 31 décembre 2022

(Montant par milliers en dollars canadiens, sauf pourcentage)

Modèle modifié de divulgation de fonds propres		Montants
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
1	Capital-actions ordinaire admissible émis directement (et l'équivalent pour les sociétés autres que par actions) plus l'excédent d'actions	208 000
2	Bénéfices non distribués	193 322
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(116)
4	<i>Fonds propres directement émis soumis à l'élimination progressive des Actions ordinaires de catégorie 1 (applicable uniquement aux sociétés autres que par actions)</i>	S.O.
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans le groupe Actions ordinaires de catégorie 1)	S.O.
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	401 206
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires de catégorie 1	3 854
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	405 060
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : instruments		
30	Instruments de catégorie 1 supplémentaires admissibles directement émis, plus le surplus d'actions correspondant	S.O.
31	dont : classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	S.O.
32	dont : classés comme passifs selon les normes comptables applicables	S.O.
33	<i>Instruments de fonds propres directement émis soumis à l'élimination progressive de catégorie 1</i>	S.O.
34	Instruments supplémentaires de catégorie 1 (et instruments d'actions ordinaires de catégorie 1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe Catégorie AT1)	S.O.
35	dont : les instruments émis par des filiales soumises à l'élimination progressive	S.O.
36	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires avant les ajustements réglementaires	S.O.
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : ajustements réglementaires		
43	Total des ajustements réglementaires aux Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	S.O.
44	Fonds propres de catégorie 1 (AT1) supplémentaires	S.O.
45	Fonds propres de catégorie 1 (Catégorie 1 = Actions ordinaires de catégorie 1 + AT1)	405 060
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions		
46	Instruments de catégorie 2 admissibles émis directement plus le surplus d'actions correspondant	
47	<i>Instruments de fonds propres directement émis soumis à l'élimination progressive de catégorie 2</i>	S.O.
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments d'actions ordinaires de catégorie 1 et AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe Catégorie 2)	S.O.
49	dont : les instruments émis par des filiales soumises à l'élimination progressive	S.O.
50	Provisions collectives	23 263
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	23 263
Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	S.O.
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	23 263
59	Total des fonds propres (CT = T1 + T2)	428 323
60	Total des actifs à risques pondérés (ARP)	2 738 965
60a	ARP des Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	S.O.
60b	ARP des fonds propres de catégorie 1	S.O.
60c	ARP du total de fonds propres	S.O.
Ratios de fonds propres		
61	Actions ordinaires de catégorie 1 (en pourcentage des actifs à risques pondérés)	14,79 %
62	Catégorie 1 (en pourcentage des actifs à risques pondérés)	14,79 %
63	Total de fonds propres (en pourcentage des actifs à risques pondérés)	15,64 %
Objectif global du BSIF		
69	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7 %
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	8,50 %

71	Ratio cible du total de fonds propres	10,50 %
Instruments de fonds propres soumis à des dispositions d'élimination progressive (applicables uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)		
80	<i>Plafond actuel pour les instruments d'actions ordinaires de catégorie 1 soumis à des dispositions d'élimination progressive</i>	S.O.
81	<i>Montants exclus des actions de fonds propres de catégorie 1 en raison du plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et échéances)</i>	S.O.
82	<i>Plafond actuel pour les instruments AT1 soumis à des dispositions d'élimination progressive</i>	S.O.
83	<i>Montants exclus du AT1 en raison du plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et échéances)</i>	S.O.
84	<i>Plafond actuel pour les instruments de catégorie 2 soumis à des dispositions d'élimination progressive</i>	S.O.
85	<i>Montants exclus de la catégorie 2 en raison du plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et échéances)</i>	S.O.